

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 mai 2018

LOGEMENT AMÉNAGEMENT ET NUMÉRIQUE - (N° 971)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 1375

présenté par
Mme Levy et M. Masson

ARTICLE 35

Supprimer l'alinéa 27.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet alinéa vise les locataires en dépassement de plafond des ressources. Il s'agit d'une vraie volonté d'amener les personnes concernées, qui ne sont que très rarement des nantis, à quitter leur logement car la hausse du supplément de loyer solidarité est violente. Or cela va totalement à l'encontre de la mixité sociale que ce projet de loi prétend favoriser.